



LE GROUPE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025

17 AVRIL 2025



COMPOSITION DU BUREAU

- **Rodolphe BELMER, Président**
- **Pierre-Alain GERARD, Directeur Général Adjoint Finances, Stratégie et Achats**
- **Marie-José LEFEBVRE, Directrice Juridique Groupe, Secrétaire de l'assemblée**

Scrutateurs :

- **BOUYGUES SA**
- **FCPE TF1 ACTIONS**

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



RODOLPHE BELMER - PDG



ORLA NOONAN



SCDM, représentée par
CHARLOTTE BOUYGUES



OLIVIER ROUSSAT



DIDIER CASAS



OLIVIER BOUYGUES



MARIE ALLAVENA



BOUYGUES SA, représentée par
PASCAL GRANGÉ



CATHERINE DUSSART



MARIE-AUDE MOREL
Représentant les salariés
actionnaires



SOPHIE LEVEAUX
Représentant les salariés



YOANN SAILLON
Représentant les salariés

11 MEMBRES
50 % DE FEMMES

INDÉPENDANTE

ELU(E)

CENSEUR

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ISSUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



RODOLPHE BELMER - PDG



ORLA NOONAN



SCDM – CHARLOTTE BOUYGUES



OLIVIER ROUSSAT



DIDIER CASAS



OLIVIER BOUYGUES



MARIE ALLAVENA



BOUYGUES SA - PASCAL GRANGÉ



CORALIE PITON



MARIE-AUDE MOREL
Représentant les salariés
actionnaires



SOPHIE LEVEAUX
Représentant les salariés



YOANN SAILLON
Représentant les salariés

11 MEMBRES
50 % DE FEMMES

INDÉPENDANTE

ELU(E)

CENSEUR

RENOUVELLEMENT OU NOMINATION

AVERTISSEMENT

Cette présentation contient des chiffres arrondis et des informations et déclarations prospectives sur le groupe TF1. Les déclarations prospectives sont des déclarations qui ne sont pas des faits historiques, et comprennent notamment : les projections financières, les prévisions et les estimations, ainsi que les hypothèses sur lesquelles elles reposent ; les déclarations relatives aux plans, aux objectifs et aux attentes concernant les opérations, les produits et les services futurs ; et les déclarations relatives aux performances futures du Groupe. Bien que la Direction Générale du groupe estime que les attentes reflétées dans ces déclarations prospectives sont raisonnables, les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives sont soumises à divers risques et incertitudes, dont la plupart sont difficiles à prévoir et échappent généralement au contrôle du groupe, ce qui pourrait entraîner une différence significative entre les résultats et développements réels et ceux exprimés, sous-entendus ou projetés dans les informations et déclarations prospectives. Les investisseurs sont avertis que les déclarations prospectives ne constituent pas des garanties de performance future et qu'il convient de ne pas se fier indûment à ces déclarations. Sauf dans la mesure où la loi applicable l'exige, le groupe TF1 ne prend aucun engagement de mettre à jour ou de réviser les projections, prévisions et autres déclarations prospectives contenues dans cette présentation.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- **Assemblée Générale réunie sur première convocation**
- **Quorum nécessaire pour la tenue d'une assemblée générale ordinaire et extraordinaire : atteint**
- **Feuille de présence : votes par correspondance et pouvoirs au Président**

DOCUMENTS MIS À DISPOSITION

- Le Document d'Enregistrement Universel (DEU) contenant les informations et documents destinés à être présentés à l'Assemblée Générale Mixte est consultable depuis le 17 mars 2025 sur le site internet de la société www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Espace Actionnaires/Assemblée Générale.
- Les documents et renseignements ont été mis à la disposition des actionnaires en vue de l'Assemblée sur le site internet de la société www.groupe-tf1.fr, rubrique Investisseurs/Assemblée Générale.

LISTE DES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION (1/2)

- le communiqué du 27 mars 2025 précisant les modalités de mise à disposition ou de consultation des documents préparatoires à l'assemblée générale,
- les insertions publiées au BALO des 26 février et 31 mars 2025,
- les insertions publiées dans LES ECHOS des 26 février et 31 mars 2025,
- l'insertion publiée dans le journal LES AFFICHES PARISIENNES du 31 mars 2025,
- la brochure d'avis de convocation et la copie des lettres de convocation adressées aux actionnaires détenant leurs actions sous la forme nominative et aux représentants du Comité Social et Economique, le 31 mars 2025,
- la copie des lettres de convocation adressées aux commissaires aux comptes le 31 mars 2025 et les accusés de réception,
- le document d'enregistrement universel 2024 (publié le 17 mars 2025),
- le rapport de gestion du Conseil d'Administration intégrant le rapport de durabilité,
- le tableau des résultats des cinq derniers exercices,
- les délégations accordées au Conseil d'Administration dans le domaine des augmentations de capital,
- le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise,
- le rapport du Conseil d'Administration sur les rémunérations des mandataires sociaux au titre de l'année 2024, comprenant la rémunération du Président Directeur Général et le rapport sur les stock-options et actions de performance,

LISTE DES DOCUMENTS MIS À DISPOSITION (2/2)

- le rapport du Conseil d'Administration sur les principes de rémunération des mandataires sociaux au titre de l'année 2025,
- le descriptif du programme de rachat d'actions,
- le rapport du Conseil d'Administration sur les résolutions présentées à l'Assemblée Générale,
- les comptes individuels de l'exercice 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- le projet d'affectation du résultat,
- les comptes consolidés de l'exercice 2024 comprenant le bilan, le compte de résultat et les annexes,
- les rapports des commissaires aux comptes,
- la liste des Administrateurs et de leurs fonctions dans d'autres sociétés, ainsi que la fiche de renseignements pour les Administrateurs dont le renouvellement de mandat ou la nomination figure à l'ordre du jour,
- le bilan social,
- le montant global, certifié exact par les commissaires aux comptes, des rémunérations versées aux dix personnes les mieux rémunérées,
- la liste des actions nominatives des dons, de parrainage et de mécénat,
- le nombre d'actions et de droits de vote au jour de l'avis de réunion,
- la liste des actionnaires,
- la feuille de présence, les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance, ainsi que les attestations des intermédiaires habilités,
- le texte des résolutions,
- les statuts.

1. Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024,
2. Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024,
3. Affectation du résultat de l'exercice 2024,
4. Approbation des conventions réglementées visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce,
5. Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours ou attribués, au titre de l'exercice 2024, à M. Rodolphe Belmer, Président Directeur Général,
6. Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024,
7. Fixation de la rémunération globale annuelle des administrateurs,
8. Approbation de la politique de rémunération de M. Rodolphe Belmer, Président Directeur Général,
9. Approbation de la politique de rémunération des administrateurs,
10. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administrateur de M. Rodolphe Belmer,
11. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administratrice de Mme Marie Pic-Pâris Allavena,
12. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administratrice de Mme Orla Noonan,
13. Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administrateur de M. Olivier Roussat,
14. Nomination, pour une durée de trois ans, de Mme Coralie Piton en qualité d'administratrice, en remplacement de Mme Catherine Dussart, démissionnaire,
15. Echéance du mandat du commissaire aux comptes titulaire Forvis Mazars SA et nomination, en remplacement, de PricewaterhouseCoopers, pour une durée de six exercices,
16. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social.

ORDRE DU JOUR – PARTIE EXTRAORDINAIRE

17. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions,
18. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre,
19. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres,
20. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société,
21. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société,
22. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
23. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires,
24. Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange,
25. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la société,
26. Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise,
27. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, des options de souscription ou d'achat d'actions,
28. Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées,
29. Modification des articles 7, 13 et 22 des statuts de la Société,
30. Pouvoirs pour dépôts et formalités.



REVUE DES ACTIVITÉS

P.13

RÉSULTATS FINANCIERS

P.19

POINT SUR LA STRATÉGIE ET PERSPECTIVES

P.25

STRATÉGIE RSE

P.33

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

P.38

RAPPORT DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS

P.50

QUESTIONS / REPONSES

P.61

RÉSOLUTIONS : PRÉSENTATION ET VOTE

P.62



Star Academy 2024 – Prime 4

REVUE DES ACTIVITES

FAITS MARQUANTS

MAINTIEN DU LEADERSHIP

malgré la diffusion des Jeux Olympiques de Paris par France Télévisions



FRDA<50

33,5%

-0,5 pt vs 2023

25-49 ans

30,5%

-0,1 pt vs 2023



4+

18,7%

+0,1 pt vs 2023



Gain de part d'audience pour la première fois depuis 2021

TF1+

33 M de STREAMERS / mois en moyenne en 2024

>34 M de STREAMERS / mois en moyenne au T4 2024

PROGRESSION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PORTÉE PAR LES DEUX SEGMENTS D'ACTIVITÉ

Chiffre d'affaires du Groupe

+2,6%
vs 2023

BONNE PERFORMANCE PUBLICITAIRE

Chiffre d'affaires publicitaire du Groupe

+2,3%
vs 2023

FORTE DYNAMIQUE TOUT AU LONG DE L'ANNÉE DE

TF1+

Chiffre d'affaires publicitaire de TF1+

+39,2%
vs 2023



ROCA ET MARGE DES ACTIVITÉS EN LÉGÈRE PROGRESSION

ROCA

297 M€

+ 9 M€ vs 2023

Marge des activités

12,6%

+0,1 pt vs 2023

SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE

Excédent financier net

506 M€

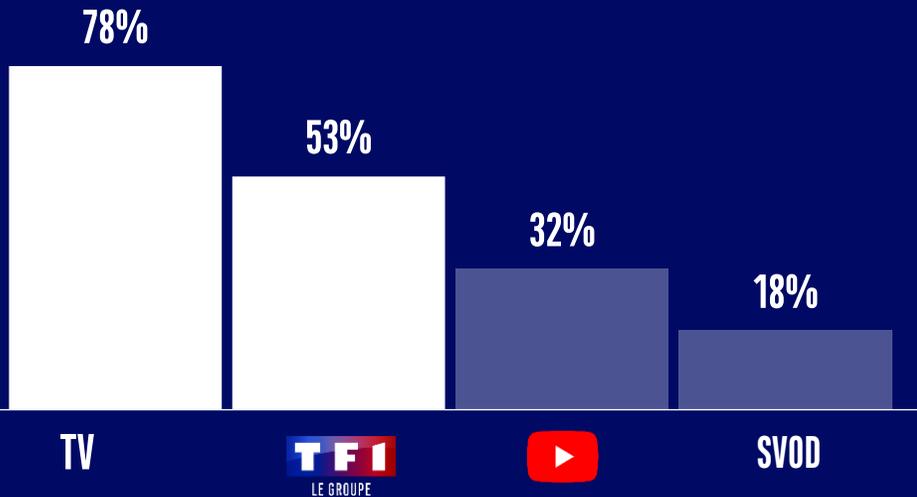
à fin décembre 2024, stable sur un an

OBJECTIFS 2024 ATTEINTS

Dans une année de transformation profonde du Groupe

MAINTIEN DU LEADERSHIP MALGRÉ UN CONTEXTE CONCURRENTIEL INÉDIT AVEC LES JEUX OLYMPIQUES DE PARIS

UNE COUVERTURE QUOTIDIENNE INÉGALÉE



MEILLEURE AUDIENCE EN 2024 DANS LA PLUPART DES GENRES*



Fiction française



Sport*

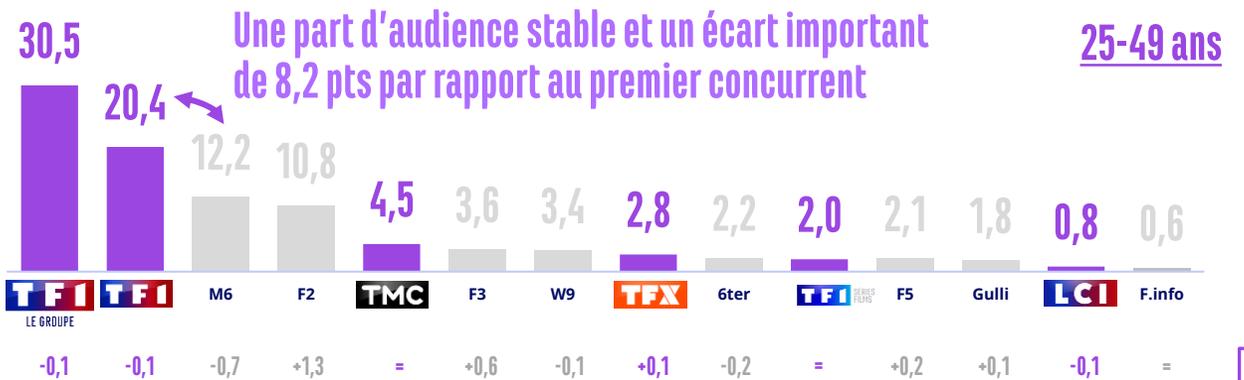
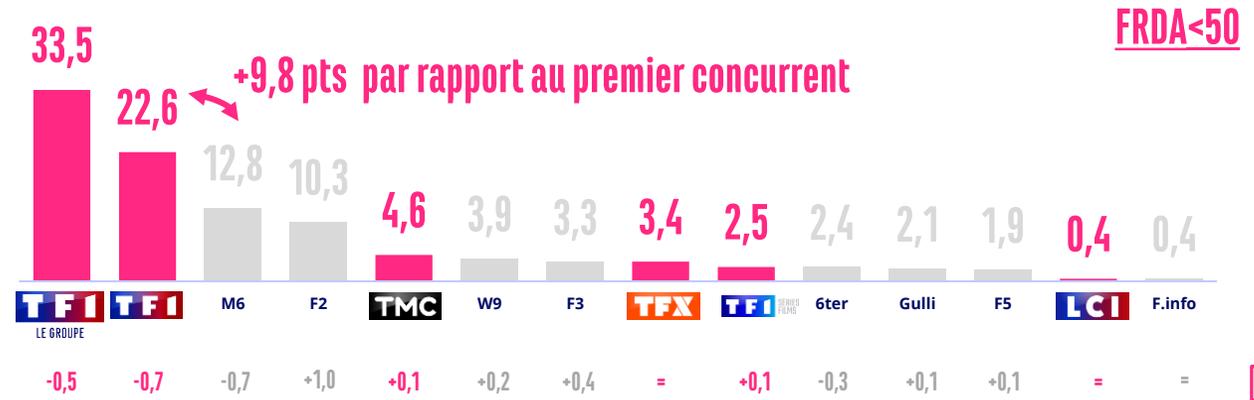


Divertissement



Cinéma

* Hors Jeux Olympiques de Paris 2024



Couverture (quotidienne) : TV : Médiamétrie – Mediamat (Janvier-Décembre 2024), 4 écrans, Cible 15+ | Youtube : Médiamétrie - Panel Internet Global (Janvier - Novembre 2024), 3 écrans, Cible 15+ | SVOD : Médiamétrie – Baromètre SVOD 2024 (Janvier-Décembre 2024), 4 écrans, Cible 15+ (y compris Netflix et d'autres acteurs de la SVOD)
Parts d'audience: Médiamétrie – Mediamat – Janvier-Décembre 2024.

UNE *LINE-UP* SOLIDE, PERFORMANT A LA FOIS EN LINÉAIRE

POSITION SOLIDE SUR TOUS LES CARREFOURS D'AUDIENCE

Part d'audience moyenne en 2024

07:30 09:30 13:40 14:00 18:45 20:00 21:00 23:00



4+

25-49 ans

ET EN STREAMING



STRATÉGIE LINÉAIRE ET *STREAMING* VERTUEUSE

Un nombre stable d'heures visionnées pour l'ensemble du Groupe



4+

+1%

25-49 ans

-1%

vs 2023

Part du non-linéaire en hausse*



QUOTIDIENNES **PLUS BELLE LA VIE**
encore plus belle



ICI TOUT COMMENCE



+6pts vs 2023

NON-SCÉNARISÉ **Star Academy**



+6pts vs 2023

FICTION FRANÇAISE **CATSEYES**



* Moyenne 2024

Non linéaire = streaming + time-shifting + enregistrements

Le direct comprend également la chaîne TFX pour Plus belle la vie et Star Academy

TF1+ : DES PROGRÈS SIGNIFICATIFS SUR L'ENSEMBLE DES PILIERS DE VALEUR

	Notoriété	Visibilité	Consommation	Inventaires publicitaires	Monétisation
POINTS DE DÉPART	73% à fin février 2024	54% à fin juin 2024	28M de streamers en 2023 sur MYTF1	~4min/heure sur MYTF1	~€12/CPM sur MYTF1
RÉALISATIONS à fin 2024	NOTORIÉTÉ ASSISTÉE 78%¹ à fin décembre 2024	1ÈRE VISIBILITÉ 58%² à fin décembre 2024	HEURES VISIONNÉES ³ 1,2Md +55% (site centric ⁴) STREAMERS ³ 33M moyenne mensuelle en 2024	PUBLICITÉ 5MIN/HEURE à fin décembre 2024	CPM 13,5€ CPM moyen 20" en 2024
OBJECTIFS		55% à fin 2024		~6min/heure à moyen terme	~15€/CPM à moyen terme
➤ CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE 146 M€ +39% VS 2023					

¹Bilan d'efficacité publicitaire campagne TF1+ Iligo 2024 | ² Panel BVA Xsight Décembre 2024 - Première visibilité de TF1+ sur les télévisions connectées en % des foyers - TV connectée = Smart TV + box opérateurs + Chromecast/Apple TV etc
³ Tous contenus watermarqués à la demande des broadcasters (replay, droits longs, extraits) - Hors Live OTT - Vision éditeur ⁴ Environnements hors Canal+, Molotov et Apps OTT FAI / hors Live

Chiffre d'affaires de 345 M€ en 2024, en hausse de 4,6% ; ROCA de 38 M€ ; marge de ROCA à deux chiffres, à 11,0%, en hausse de 1,6 pts

PRINCIPALES RÉALISATIONS

Renforcement des synergies avec le segment média



TF1
TFX
TF1+

Lancement de *Plus belle la vie*, encore plus belle



TF1
TF1+

Acquisition de Johnson Production Group*

Renforcer la position de Studio TF1 sur le marché dynamique et résilient des téléfilms

Accès privilégié, à long terme au marché nord-américain

Activité à moyen terme assurée par d'importants contrats de production

Contribution au chiffre d'affaires 2024 sur 5 mois : 24 M€

*Acquisition d'une participation de 63% dans le capital de la société

Normalisation progressive des relations avec france.tv



Reprise de la diffusion du *Magazine de la santé*



LIVRAISONS IMPORTANTES

Nouvelles saisons de séries prestigieuses livrées aux plateformes



CANAL+



prime video

CINÉMA

Des sorties à succès



~720k

billets vendus



~550k

billets vendus



NETFLIX



2

RÉSULTATS FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ PAR SECTEUR

(M€)	T4 2024	T4 2023	VAR. %	2024	2023	VAR. %
MÉDIA	612	618	-0,9%	2 011	1 967	2,2%
<i>CHIFFRE D'AFFAIRES PUBLICITAIRE</i>	497	509	-2,4%	1 644	1 606	2,3%
<i>DONT CA PUBLICITAIRE TF1+</i>	50	36	38,7%	146	105	39,2%
<i>CHIFFRE D'AFFAIRES MÉDIA HORS PUBLICITÉ</i>	115	109	6,2%	368	361	1,9%
STUDIO TF1	153	132	16,3%	345	329	4,6%
<i>FRANCE</i>	43	27	61,4%	101	91	10,1%
<i>INTERNATIONAL</i>	110	105	4,9%	244	238	2,6%
CHIFFRE D'AFFAIRES TOTAL¹	765	749	2,1%	2 356	2 297	2,6%

MÉDIA

Chiffre d'affaires publicitaire en hausse de 2% en 2024

Linéaire : chiffre d'affaires publicitaire stable en 2024 malgré :

- Les Jeux Olympiques de Paris 2024 sur France Télévisions
- Un marché plus tendu sur les deux derniers mois de l'année

TF1+ : maintien d'une croissance soutenue tout au long de l'année (+39%), confirmant l'attractivité de la plateforme

STUDIO TF1

Activité concentrée sur le T4 comme annoncé (+16% vs T4 2023, dont +61% in France)

Contribution de JPG de 24 M€ sur cinq mois

¹ +1,2% à périmètre et change constants à fin décembre

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS PAR SECTEUR

(M€)	T4 2024	T4 2023	VAR. %	2024	2023	VAR. %
MÉDIA	68	65	4,3%	259	256	0,9%
DONT COÛT DES PROGRAMMES	-315	-331	-4,9%	-986	-960	2,7%
<i>TAUX DE MARGE</i>	11,0%	10,5%	+0,5 pt	12,9%	13,0%	-0,2 pt

STUDIO TF1	31	19	67,7%	38	31	22,0%
<i>TAUX DE MARGE</i>	20,4%	14,1%	+6,3 pts	11,0%	9,5%	+1,6 pt

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS TOTAL	99	83	18,3%	297	287	3,2%
<i>TAUX DE MARGE</i>	12,9%	11,1%	+1,8 pt	12,6%	12,5%	+0,1 pt

MÉDIA

Marge des activités globalement **stable** en 2024 malgré une hausse du coût des programmes et des investissements dans TF1+

STUDIO TF1

Retour à une marge des activités à **deux chiffres** (11,0%)

GROUPE

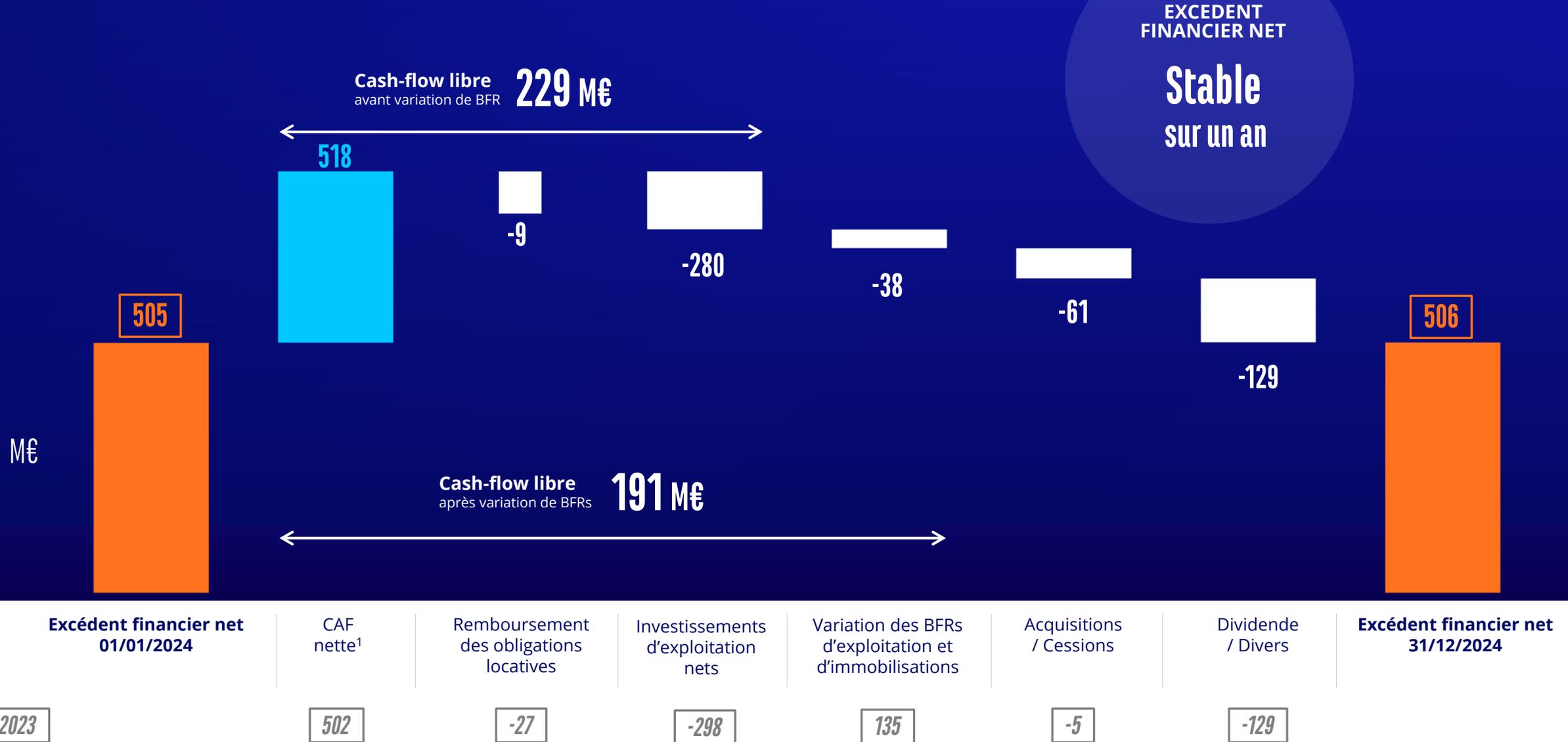
Bon T4 malgré un marché publicitaire **plus tendu** (marge en hausse de +1,8 pt vs T4 2023)

Marge des activités en hausse de **+0,1 pt** dans une année de **transformation profonde** du Groupe

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(M€)	T4 2024	T4 2023	VAR. %	2024	2023	VAR. %
CHIFFRE D'AFFAIRES CONSOLIDÉ	765	749	2,1%	2 356	2 297	2,6%
<i>COÛT DES PROGRAMMES</i>	-315	-331	-4,9%	-986	-960	2,7%
<i>AUTRES CHARGES, AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS</i>	-352	-335	5,1%	-1 073	-1 049	2,3%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT DES ACTIVITÉS	99	83	18,3%	297	287	3,2%
MARGE DES ACTIVITES	12,9%	11,1%	+1,8 pt	12,6%	12,5%	+0,1 pt
<i>AMORTISSEMENTS ET DÉPRÉCIATIONS DES ACTIFS INCORPORELS RECONNUS LORS DES ACQUISITIONS</i>	-6	-2	ns	-8	-5	63,8%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL COURANT	93	82	13,2%	289	283	2,2%
<i>AUTRES CHARGES ET PRODUITS OPÉRATIONNELS</i>	1	-5	ns	-18	-30	-39,0%
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	93	77	21,6%	271	253	7,0%
<i>PRODUIT DE L'EXCÉDENT FINANCIER / COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET</i>	2	5	-64,0%	16	15	5,3%
<i>AUTRES PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS</i>	-2	-5	-62,5%	-8	-13	-37,6%
<i>IMPÔT</i>	-27	-19	42,7%	-67	-60	12,4%
<i>QUOTE-PART DE RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE</i>	-2	-4	-48,7%	-1	-3	-63,3%
RÉSULTAT NET	64	54	19,0%	211	193	9,2%
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	60	53	13,8%	206	192	7,1%

I SITUATION FINANCIÈRE SOLIDE À FIN DÉCEMBRE 2024



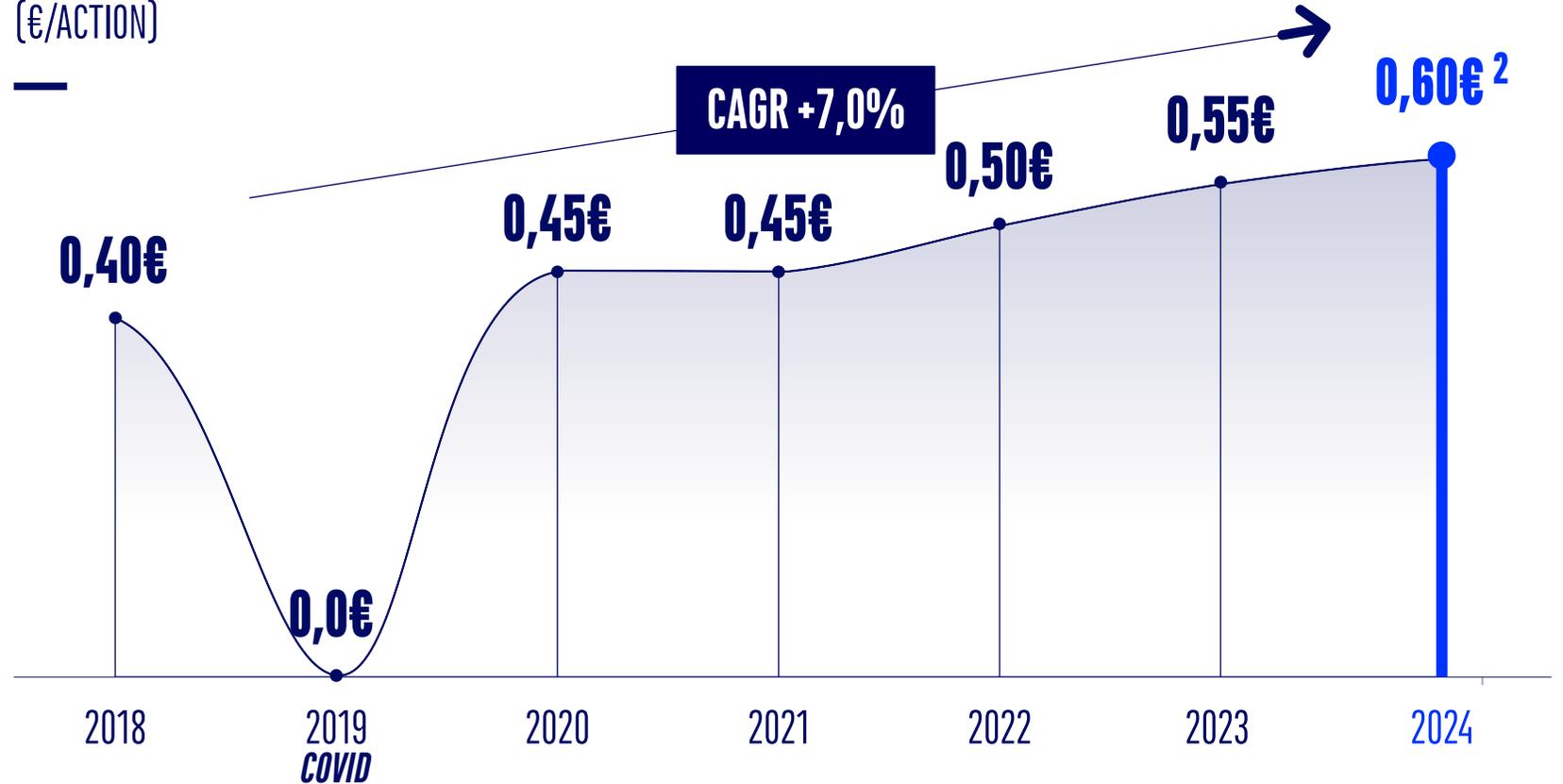
¹ CAF après coût de l'endettement financier net / produit de l'excédent financier net, charges d'intérêts sur obligations locatives et après impôts décaissés

PROPOSITION D'AUGMENTATION DU DIVIDENDE DE 9%

127 M€¹

0,60 €²
PAR ACTION

ÉVOLUTION 2018-2024 (€/ACTION)



TAUX DE RENDEMENT³

5,6%

-

6,8%

5,1%

6,9%

7,7%

8,2%

¹ Sur la base 211 021 535 actions au 31/12/2024

² Sous réserve de l'approbation par l'Assemblée Générale du 17 avril 2025

³ Sur la base du cours de clôture du 31/12/N-1



PANDA season 2 - épisode 2

POINT SUR LA STRATEGIE ET PERSPECTIVES

AMBITION

**ÉTABLIR LE GROUPE COMME LA DESTINATION
PREMIUM DE RÉFÉRENCE SUR L'ÉCRAN DE
TÉLÉVISION POUR LE DIVERTISSEMENT FAMILIAL ET
L'INFORMATION DE QUALITÉ EN LANGUE FRANÇAISE**



RENFORCER LE *LEADERSHIP* DU GROUPE
SUR LE MARCHÉ PUBLICITAIRE LINÉAIRE



DEVENIR LA PREMIÈRE PLATEFORME DE *STREAMING* GRATUITE
EN FRANCE ET DANS LA FRANCOPHONIE



ANCRER STUDIO TF1 SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE,
EN TIRANT PROFIT DE LA PUISSANCE DE LA MARQUE TF1

I LINÉAIRE : GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ DANS UN MARCHÉ PUBLICITAIRE ATONE

PAR LE VOLUME

AVEC NOS MARQUES FORTES QUI GÉNÈRENT DES INVENTAIRES PUBLICITAIRES *PREMIUM* SUR LES CIBLES COMMERCIALES

DIVERTISSEMENT

Des franchises
sérialisées



FICTION FRANÇAISE

Vaste univers
de nouveaux héros



SPORTS FÉMININS

Les deux plus grands
événements sportifs de l'année



PAR UNE STRATÉGIE DE PRIX DIFFÉRENCIANTE

2025

Changement d'indice tarifaire
de 30 à 20 secondes

2026

Nouvelle segmentation de
l'offre « Peak » vs « Reach »

2027

Achats dynamiques grâce à une
nouvelle plateforme commerciale *

* Applicable à une partie
de l'inventaire Reach

TF1+ GAGNER DES PARTS DE MARCHÉ SUR UN MARCHÉ DE LA PUBLICITÉ VIDÉO DIGITALE EN CROISSANCE

INSTALLER TF1+ COMME L'ALTERNATIVE PREMIUM À YOUTUBE



POUR LE GRAND PUBLIC



POUR LES ANNONCEURS

EXPANSION SUR LES MARCHES FRANCOPHONES



■ DÉJÀ DÉPLOYÉ ■ PROCHAINE ÉTAPE

Toucher **154 millions**
de personnes en Afrique
francophone en 2025

STRATÉGIE D'AGRÉGATION

LE FIGAROTV

L'ÉQUIPE

arte.tv

DEEZER

A+E
NETWORKS

Enrichir le catalogue **TF1+**
avec du contenu complémentaire
pour dépasser

30k heures

INVENTAIRES PUBLICITAIRES DATAISÉS

Améliorer la connaissance
des utilisateurs

GRAPH:ID

25M
PROFILS

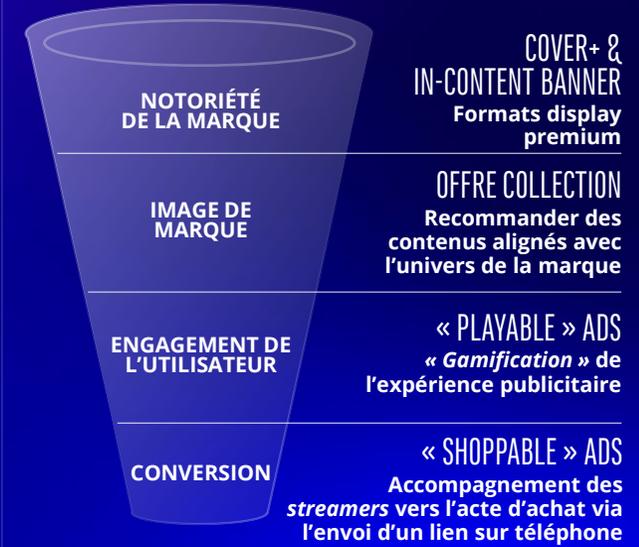
1200
SEGMENTS

+100
CRITÈRES

+15
PARTENAIRES
DATA

NOUVEAUX FORMATS PUBLICITAIRES

Améliorer le stack technique pour
répondre aux besoins des annonceurs,
de la notoriété à l'acte d'achat



ANCER STUDIO TF1 SUR LA SCÈNE INTERNATIONALE

NEWEN STUDIOS DEVIENT **STUDIO TF1** (DEPUIS MARS 2025)

ÊTRE MIEUX IDENTIFIÉ À L'INTERNATIONAL

en se positionnant notamment sur des propriétés intellectuelles à vocation mondiale.

RENFORCER LES SYNERGIES AVEC LES ANTENNES DU GROUPE

avec notamment le lancement sur TF1 et TF1+ en 2025 de la nouvelle **série quotidienne *Tout pour la lumière*** en partenariat avec Netflix.

RENFORCER LE PÔLE CINÉMA

avec un **catalogue de films étoffé** pouvant bénéficier de l'appui de TF1 et une **nouvelle activité de distribution en salle** à partir de 2026.

LIVRAISONS 2025

FICTION (THRILLERS, DRAMÉDIES)



5



kro ncrv vrt

ANIMATION



NETFLIX

SÉRIE QUOTIDIENNE



TF1 NETFLIX
LE GROUPE

CINÉMA



~465k
billets vendus



Pré-acheté par NETFLIX

PERSPECTIVES 2025

Dans un marché publicitaire offrant une visibilité limitée



CROISSANCE SOUTENUE À DEUX CHIFFRES DU CHIFFRE D'AFFAIRES DIGITAL



MAINTIEN D'UNE MARGE DES ACTIVITÉS PROCHE DE CELLE DE 2024



VISER UNE POLITIQUE DE DIVIDENDES EN CROISSANCE DANS LES PROCHAINES ANNÉES



OBJECTIFS 2024
ATTEINTS



MAINTIEN DU
LEADERSHIP D'AUDIENCE
SUR CIBLES
COMMERCIALES



CROISSANCE DU CHIFFRE
D'AFFAIRES **PORTÉE PAR**
LES DEUX SEGMENTS
D'ACTIVITÉ



FORTE DYNAMIQUE
TOUT AU LONG DE
L'ANNÉE POUR **TF1+**



MARGE DES ACTIVITÉS EN
LEGÈRE PROGRESSION



SITUATION
FINANCIÈRE SOLIDE

PERSPECTIVES 2025

CROISSANCE SOUTENUE
À DEUX CHIFFRES DU CHIFFRE
D'AFFAIRES DIGITAL

MAINTIEN D'UNE MARGE DES
ACTIVITÉS PROCHE DE 2024

VISER UNE POLITIQUE DE
DIVIDENDES EN CROISSANCE



4

STRATÉGIE RSE

MISE EN CONFORMITÉ AVEC LA CSRD

	ENJEUX MATÉRIELS
SOCIAL	Conditions de travail et bien-être
	Santé et sécurité des équipes
	Diversité, équité et inclusion
	Formation et développement des compétences
SOCIÉTAL	Sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et sociétaux
	Représentation de la diversité
	Publicité responsable
	Protection des données de l'ensemble des parties prenantes
ENVIRONNEMENT	Emissions de GES
	Eco-conception des contenus et évènements
GOVERNANCE	Indépendance de la presse et éducation aux médias
	Ethique des pratiques et lutte contre la corruption
	Collaboration avec les parties prenantes autour de la RSE et entraînement du secteur

1^{ER} RAPPORT DE DURABILITÉ POUR LE GROUPE TF1

- Une analyse de **double matérialité** présentée au COMEX, aux élus du personnel, au Comité éthique, RSE & Mécénat
- **13 enjeux matériels** conformes à nos piliers RSE historiques
- **629 datapoints** matériels publiés au sein du DEU (dont 127 quantitatifs)
- **Aucune réserve des CAC**

NOTRE STRATÉGIE CLIMAT REPOSE SUR 3 PILIERS

DÉCARBONATION

Réduire notre empreinte de 30% d'ici 2030

- Eco-production (13 labellisations)
- Sobriété numérique
- Achats responsables
- +99% de nos CDI formés à la transition écologique



Renouvellement de la certification ISO 50001 pour la tour IGH

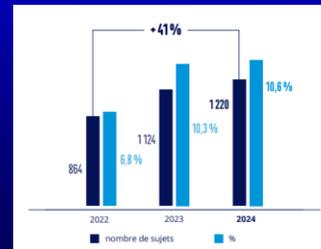
-26% de CO2 sur *Danse Avec Les Stars*
Label Ecoprod 2 étoiles



SENSIBILISATION DES PUBLICS

Informier le grand public sur les sujets liés à la transition écologique

- Ushuaïa TV depuis 20 ans
- Sensibilisation dans tous types de programmes et semaines thématiques (24h de la biodiversité sur TMC)
- Lancement de la verticale IMPACT sur TF1+
- 10% des sujets JT « Notre Planète » (>1200/an) ; +100 sujets dans la *Matinale*



Nombre et part de sujets environnementaux dans les JT de TF1

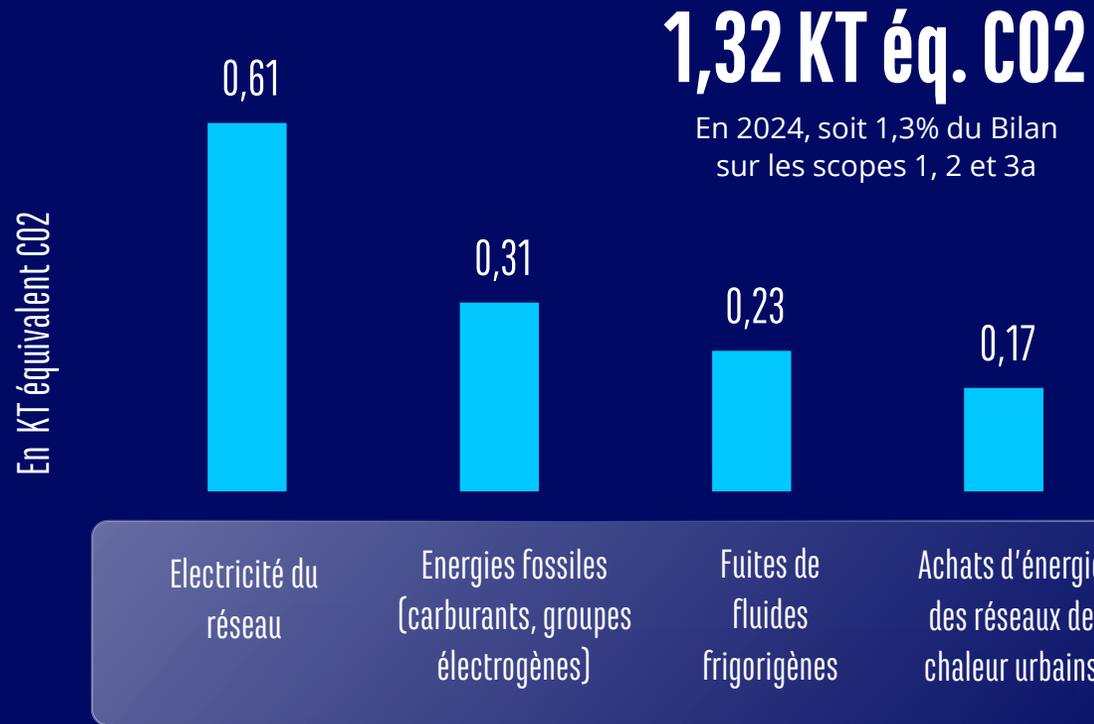
PUBLICITÉ RESPONSABLE

Accompagner les annonceurs & impulser des nouveaux comportements

- Nouvelles offres *Low Carbon* ou *Autopilot* : jusqu'à -32% d'impact carbone de la diffusion des campagnes
- Ecofunding et Impact Screens : promotion de produits plus durables
- 26% de nos écrans publicitaires portent sur un produit ou message écoresponsable



EMISSIONS CARBONE DES SCOPES 1 ET 2



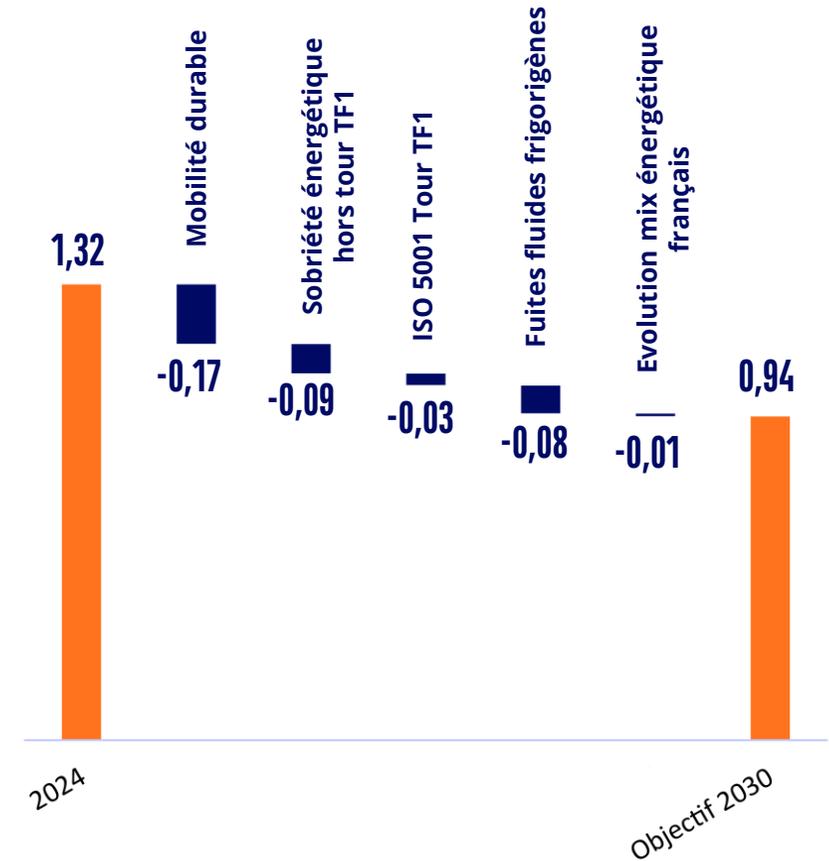
RÉDUCTION SIGNIFICATIVE
- 20% vs 2023

- Cession du bail Atrium
- Electrification du parc de véhicules
- Actions suite audit énergétique Monaco
- Décarbonation du mix énergétique français

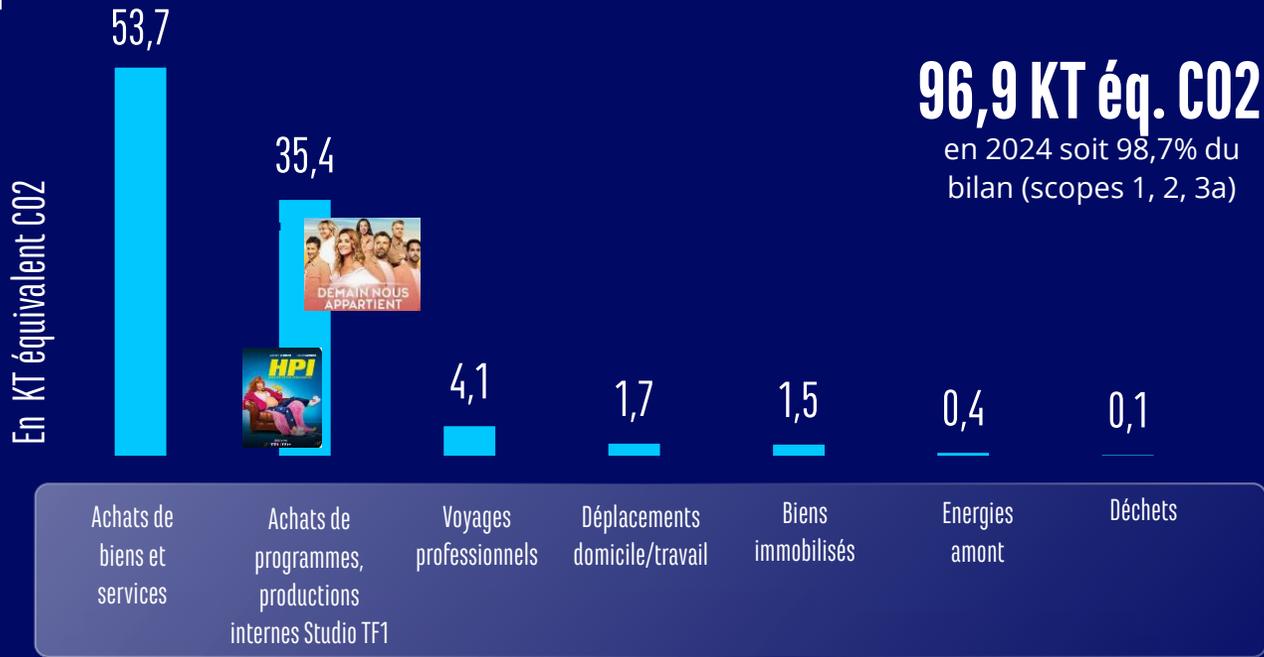
ET LEVIERS DE DÉCARBONATION



-42% À HORIZON 2030 vs 2021



EMISSIONS CARBONE DU SCOPE 3 AMONT



STABLE
-0,1% vs 2023

Malgré le plan d'accélération digitale

Augmentation des émissions carbone liées aux:

- Achats de programmes (typologie de programmes plus carbonés, reprise de grandes franchises de divertissement)
- Autres achats dont prestations de services techniques
- Heures de production Studio TF1

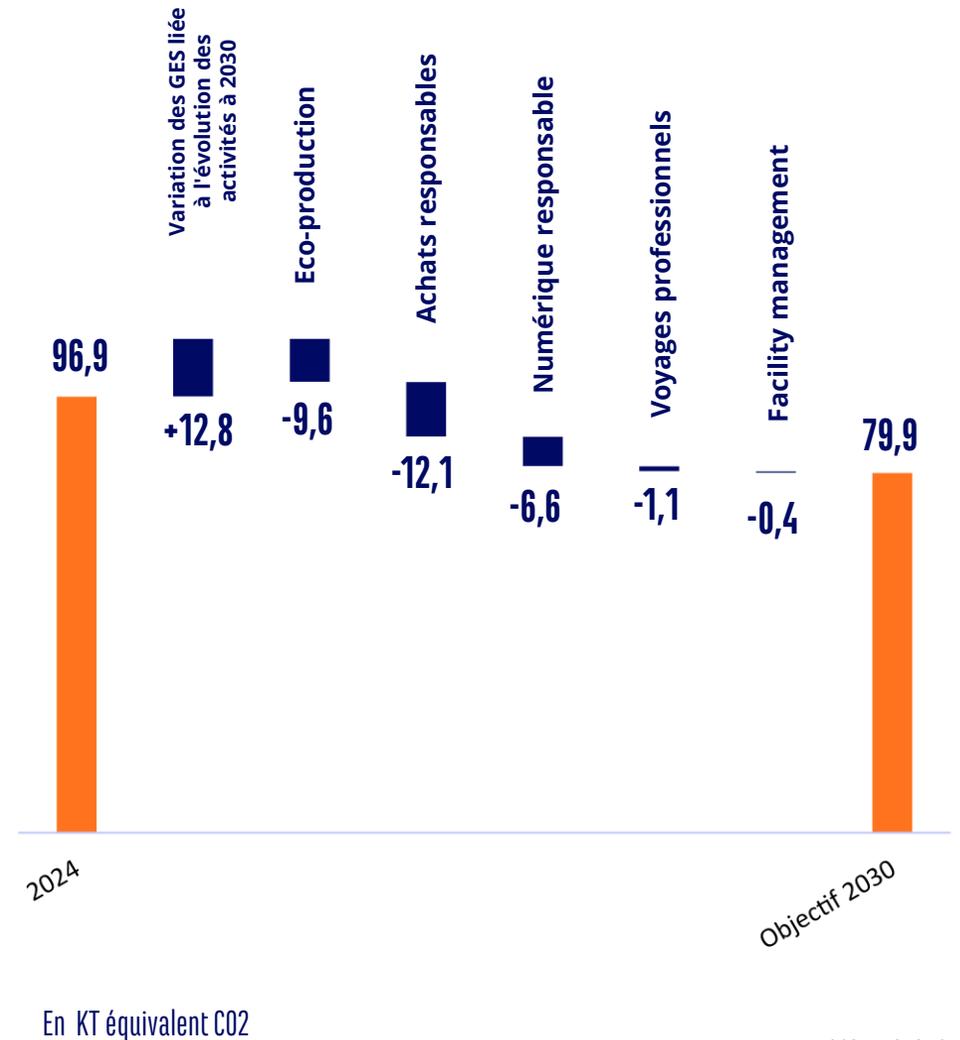
Diminution des émissions liées aux:

- Matériels IT et Broadcast
- Prolongation des leasings des véhicules

ET LEVIERS DE DÉCARBONATION



-25% À HORIZON 2030 vs 2021





5

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- **Informations en matière de durabilité**

- Rapport de certification des informations en matière de durabilité et de contrôle des exigences de publication des informations prévues à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852

- **Pour la partie ordinaire de l'Assemblée Générale**

- Rapport sur les comptes annuels (1^{ère} résolution)
- Rapport sur les comptes consolidés (2^{ème} résolution)
- Rapport sur les conventions réglementées (4^{ème} résolution)

- **Pour la partie extraordinaire de l'Assemblée Générale**

- Rapport sur la réduction du capital (17^{ème} résolution)
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (18^{ème}, 20^{ème}, 21^{ème}, 22^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème} et 25^{ème} résolutions)
- Rapport sur l'émission d'actions ou de valeurs mobilières réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (26^{ème} résolution)
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achats d'actions (27^{ème} résolution)
- Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (28^{ème} résolution)

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

PARTIE 4.6 PAGES 212 À 215 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

• **Objet**

- Notre mission consiste à mettre en œuvre les travaux nécessaires à l'émission d'un avis, exprimant une assurance limitée, portant sur :
 - ✓ La conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par TF1 pour déterminer les informations publiées (analyse de double matérialité),
 - ✓ La conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS,
 - ✓ Le respect des exigences de publication prévue à l'article 8 règlement (UE) 2020/852 au titre de la taxonomie verte.

• **Conclusion sur la conformité aux ESRS du processus mis en œuvre par TF1 pour déterminer les informations publiées (analyse de double matérialité)**

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité du processus mis en œuvre par TF1 avec les ESRS.
- Les éléments suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :
 - ✓ L'identification des parties prenantes,
 - ✓ L'identification des impacts, risques et opportunités,
 - ✓ L'évaluation de la matérialité d'impact et de la matérialité financière.

RAPPORT DE CERTIFICATION DES INFORMATIONS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ ET DE CONTRÔLE DES EXIGENCES DE PUBLICATION DES INFORMATIONS PRÉVUES À L'ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT (UE) 2020/852

PARTIE 4.6 PAGES 212 À 215 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024

• Conclusion sur la conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant la conformité des informations en matière de durabilité avec les ESRS
- Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe introductif de la partie « 4. Rapport de durabilité » du rapport de gestion présentant le contexte de première année d'application de l'article L. 233-28-4 du Code de commerce.
- Les éléments suivants ont fait l'objet d'une attention particulière :
 - ✓ Informations fournies en application des normes environnementales (ESRS E1 à E5) : Eco-conception des contenus et des événements.
 - ✓ Informations fournies en application des normes sociales (ESRS S1 à S4) : publicité responsable, représentation des minorités et de la diversité, sensibilisation des publics aux enjeux environnementaux et sociétaux et la protection des données de l'ensemble des parties prenantes.
 - ✓ Informations fournies en application de la norme relative à la conduite des affaires (ESRS G1) : collaboration avec les parties prenantes autour de la RSE et entraînement du secteur ainsi que l'indépendance de la presse et éducation aux médias.

• Conclusion sur le respect des exigences de publication prévue à l'article 8 du règlement (UE) 2020/852 au titre de la taxonomie verte

- Sur la base des vérifications que nous avons opérées, nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes concernant le respect des exigences de l'article 8 du règlement (UE) 2020/852.

RAPPORTS EMIS POUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

PARTIE 6.5 PAGES 331 À 338 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024 - 1^{ÈRE} RÉOLUTION

- **Opinion**

- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

- **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

- Nous avons estimé comme points clés de l'audit :
 - ✓ L'évaluation des titres de participation ;
 - ✓ Les programmes et droits ;
 - ✓ Les recettes publicitaires Antenne.
- Notre rapport décrit, pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

- **Vérifications du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires**

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
- Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.

• **Opinion**

- Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

• **Observation**

- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.3 de l'annexe aux comptes consolidés qui expose le changement de présentation dans le compte de résultat de la production immobilisée relative aux programmes audiovisuels.

• **Justification des appréciations - Points clés de l'audit**

- Nous avons estimé comme points clés de l'audit :
 - ✓ Les programmes et droits ;
 - ✓ Les recettes publicitaires Médias.
- Notre rapport décrit, pour chacun des risques identifiés, les réponses que nous avons apportées dans nos contrôles face à ces risques.

• **Vérifications spécifiques**

- Nous avons procédé aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.
- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

- **Objet**

- Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

- **Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale**

- *Autorisés par votre Conseil d'administration au cours de l'exercice écoulé*
 - ✓ Convention de services communs avec la société Bouygues (exercice 2025)
 - ✓ Convention d'utilisation de l'avion détenu par la société Airby (exercice 2025)

- **Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale**

- *Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé*
 - ✓ Convention de services communs avec la société Bouygues (exercice 2024)
 - ✓ Convention d'utilisation de l'avion détenu par la société Airby (exercice 2024)

RAPPORTS ÉMIS POUR LA PARTIE ORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

RAPPORT SUR LA REDUCTION DU CAPITAL

PARTIE 7.7 PAGE 362 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024 - 17^{ÈME} RÉOLUTION

- **Objet**

- Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de dix-huit mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par période de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article L. 22-10-62 du Code de commerce.

- **Diligences**

- Nos diligences ont consisté à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

- **Conclusion**

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS ET DE DIVERSES VALEURS MOBILIÈRES AVEC MAINTIEN ET/OU SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

PARTIE 7.11 PAGES 366 À 367 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024 – 18^{ÈME}, 20^{ÈME}, 21^{ÈME}, 22^{ÈME}, 23^{ÈME}, 24^{ÈME}, 25^{ÈME} RÉSOLUTIONS

• Objet

- En exécution de la mission prévue par les articles L. 228-92, et L. 225-135 et suivants, nous vous présentons notre rapport sur les propositions de délégation au conseil d'administration de différentes émissions d'actions et/ou de valeurs mobilières, opérations sur lesquelles vous êtes appelés à vous prononcer.

• Diligences

- Nos diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à ces opérations et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre

• Conclusion

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration au titre des **vingtième et vingt et unième résolutions**.
- Le rapport du Conseil d'Administration appelle de notre part l'observation suivante : Ce rapport ne comporte pas la justification des modalités de détermination du prix des titres de capital à émettre dans la limite de 10 % du capital social par an dans le cadre de la **vingt-deuxième résolution**. En conséquence, nous ne pouvons pas donner notre avis sur les modalités de calcul de ce prix d'émission.
- Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre des **dix-huitième, vingt-quatrième et vingt-cinquième résolutions**, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.

RAPPORT SUR L'ÉMISSION D' ACTIONS OU DE VALEURS MOBILIÈRES RÉSERVÉE AUX ADHÉRENTS D'UN PLAN D'ÉPARGNE D'ENTREPRISE

PARTIE 7.8 PAGE 363 DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2024 - 26^{ÈME} RÉOLUTION

• **Objet**

- Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de lui déléguer, pour une durée de vingt-six mois à compter du jour de la présente assemblée, la compétence pour décider une émission du capital et de supprimer votre droit préférentiel de souscription aux valeurs mobilières à émettre. Le cas échéant, il lui appartiendra de fixer les conditions définitives d'émission de cette opération.
- Cette émission serait réservée aux salariés et mandataires sociaux de la société TF1 et aux salariés et mandataires sociaux des sociétés françaises ou étrangères qui lui sont liées au sens de la législation en vigueur, adhérant à tout plan d'épargne d'entreprise ou de groupe ou à tout plan d'épargne interentreprises, pour un montant maximal de 2% du capital social.

• **Diligences**

- Nos diligences ont consisté à vérifier le contenu du rapport du conseil d'administration relatif à cette opération et les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre.

• **Conclusion**

- Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions de l'émission qui serait décidée, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre données dans le rapport du conseil d'administration.
- Les conditions définitives dans lesquelles l'émission serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- Conformément à l'article R. 225-116 du Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.

• **Objet**

- Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter du jour de la présente assemblée à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions.
- Cette émission serait au bénéfice des membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de la société et/ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-180 du Code de commerce.

• **Diligences**

- Nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du conseil d'administration et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

• **Conclusion**

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription ou d'achat des actions.

• **Objet**

- Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à compter de la présente assemblée à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre.
- Cette émission serait au profit des membres du personnel salarié (ou de certaines catégories d'entre eux) et/ou les mandataires sociaux (ou certains d'entre eux) tant de la société TF1 que des sociétés et groupements d'intérêt économique qui lui sont liés au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

• **Diligences**

- Nos diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités envisagées et données dans le rapport du conseil d'administration s'inscrivent dans le cadre des dispositions prévues par la loi.

• **Conclusion**

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.



6

RAPPORT DU COMITE DE SELECTION ET DES REMUNÉRATIONS

INTERVENTION DE LA PRÉSIDENTE DU COMITÉ DE SÉLECTION ET DES RÉMUNÉRATIONS



Orla Noonan

RÉMUNÉRATION DE RODOLPHE BELMER

Les éléments constituant la rémunération de Rodolphe Belmer attribués en 2024 au titre de son mandat de PDG :

- Rémunération fixe + Rémunération variable annuelle
- Rémunération à long terme (actions de performance et stock-options)
- Retraite additive consentie au dirigeant, dont l'attribution est soumise à des conditions de performance (droits compris entre 0 % et un maximum de 0,92 % du salaire de référence selon l'atteinte des objectifs)
- Pas d'indemnité de prise, cessation ou changement de fonction
- Pas d'indemnité de non-concurrence
- Pas de rémunération variable annuelle différée
- Contrat de travail avec Bouygues (la rémunération a été versée par Bouygues et refacturée à TF1)

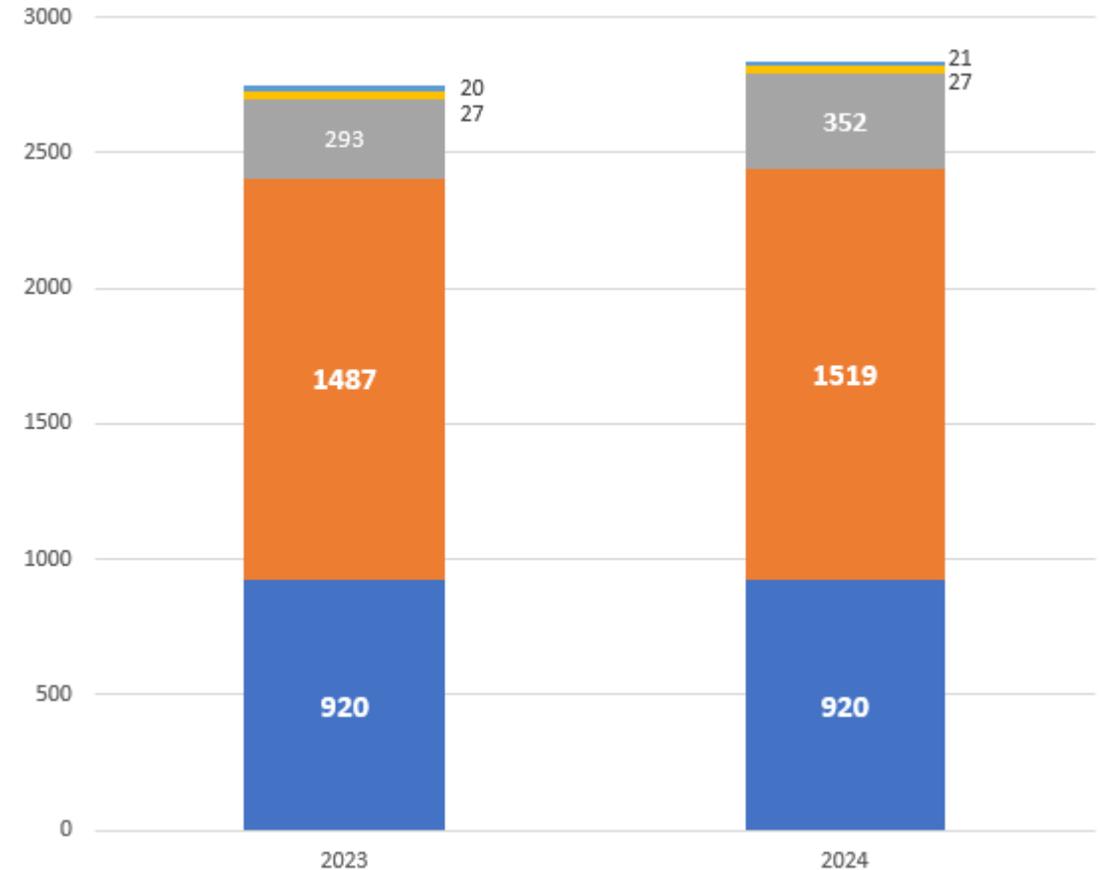


RÉMUNÉRATION DE RODOLPHE BELMER EN 2024

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°5

- Une rémunération fixe annuelle de 920 000 € au titre de l'ensemble de l'année 2024
- Une rémunération variable de 1 518 920 €, représentant 165,1 % de la rémunération fixe, les critères quantitatifs et qualitatifs ayant été atteints voire dépassés pour certains
- Une rémunération variable pluriannuelle de 352 115 € correspondant au montant en juste valeur des actions de performance et des stock-options attribuées en 2024
- Une rémunération au titre de l'activité d'administrateur de 21 000 €
- Des avantages en nature d'un montant de 26 844 €

Rémunération brute avant impôt -2024 - (K€)



- Rémunération administrateur
- Avantages en nature
- Variable pluriannuelle
- Rémunération variable annuelle
- Rémunération fixe



UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE EN LIGNE AVEC L'ATTEINTE DES OBJECTIFS FIXÉS

RÉMUNÉRATION FIXE (RF)	RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	OBJECTIF BORNE BASSE (% RF)	OBJECTIF BORNE INTERMÉDIAIRE (% RF)	OBJECTIF BORNE HAUTE (% RF)	RÉSULTAT 2024
920 000 €	P1 Cash-flow Libre avant Besoin en Fonds de Roulement (BFR) groupe TF1	10 %	20 %	30 %	30 %
	P2 Excédent/(endettement) financier net groupe TF1	10 %	20 %	25 %	25 %
	P3 Marge des activités du groupe TF1	15 %	30 %	35 %	30,8 %
	P4 Résultat net part du groupe (RNPG) TF1	10 %	20 %	25 %	24,3 %
	P5 Stratégie : Optimisation Excédent Financier Net (EFN) TF1	7,5 %	15 %	15 %	15 %
	P6 Extra-financier	40 %	40 %	40 %	40 %
	<i>P6.1 – Conformité</i>	10 %	10 %	10 %	10 %
	<i>P6.2 – Santé/sécurité</i>	5 %	5 %	5 %	5 %
	<i>P6.3 – Climat/Environnement</i>	10 %	10 %	10 %	10 %
	<i>P6.4 – Mixité</i>	5 %	5 %	5 %	5 %
	<i>P6-5 – Management</i>	10 %	10 %	10 %	10 %
	TOTAL		92,5 %	145 %	170 %
					1 518 920 €



ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ET D' ACTIONS DE PERFORMANCE

- Rodolphe Belmer n'a pas bénéficié d'options de souscription d'actions TF1 en 2024.
- Rodolphe Belmer a bénéficié de 35 000 options de souscription d'actions Bouygues en 2024 dont la juste valeur par option a été évaluée à 2,1775 €, soit un montant global de 76 213 €.
- Rodolphe Belmer a été attributaire, au cours de l'exercice 2024, de 25 000 actions de performance Bouygues qui seront livrées en 2026 sous condition de présence et de l'atteinte de critères de performance appréciés sur trois ans. Ces actions ont été évaluée à la juste valeur de 11,0361 € l'unité, soit un montant global de 275 903 €.



ÉVOLUTIONS 2024/2025

- Le contrat de travail du Président Directeur Général avec Bouygues SA est **suspendu à effet du 1^{er} janvier 2025**. A ce titre, sa rémunération lui sera désormais versée par TF1 (rémunération variable annuelle 2024 versée en 2025 incluse).
- La rémunération variable long terme : En sus d'actions Bouygues, il a été décidé de prévoir une **attribution significative d'actions de performance TF1** liées à des indicateurs TF1 correspondant aux objectifs de l'entreprise.
- Le régime de retraite supplémentaire : Par substitution au dispositif article L.137-11-2 du Code de la sécurité sociale jusqu'ici en place, un régime de **retraite supplémentaire en actions** Bouygues a été mis en place, soumis à des critères de performance des groupes Bouygues et TF1.
- Les **refactorations** en lien avec la livraison d'actions Bouygues en cours ou à venir sont maintenues, tout comme celle liée à la retraite additive due au titre de 2024.



PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL EN 2025

- Une rémunération fixe stable.
- Les critères quantitatifs et qualitatifs relatifs à la part variable annuelle restent inchangés par rapport à 2024. Tous les critères sont liés à la performance du groupe TF1.
- La performance extra-financière de l'entreprise (responsabilité sociale et environnementale, conformité, santé/sécurité, diversité et management) est prise en compte dans la politique de rémunération du dirigeant mandataire social, à hauteur de 40% de la rémunération fixe.
- La rémunération variable théorique maximale est de 170 % de la rémunération fixe totale si la performance est supérieure à l'objectif, ce qui reste inchangé par rapport à 2024.
- Une rémunération long terme est prévue, portant sur une attribution maximale de :
 - 69 000 actions TF1 basées sur des critères de performance TF1 ;
 - 11 000 actions Bouygues basées sur un critère de performance Bouygues.
- Une retraite additive sur base actions prévoyant l'attribution d'un volume de 10 000 actions Bouygues en cohérence avec les fonctions du PDG au sein du Comité Général du groupe Bouygues et soumis pour 50% à un critère de performance lié aux résultats Bouygues et pour 50% à un critère de performance lié aux résultats TF1.



DÉTAIL DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE 2025

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°8

RÉMUNÉRATION FIXE (RF)	RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE	BORNE BASSE (% RF)	BORNE INTERMÉDIAIRE (% RF)	BORNE HAUTE (% RF)
	P1 <i>Cash Flow Libre</i> (CFL) avant Besoin en Fonds de Roulement (BFR) du groupe TF1	10 %	20 %	30 %
	P2 Excédent/(endettement) financier net du groupe TF1	10 %	20 %	25 %
	P3 Marge des activités du groupe TF1	15 %	30 %	35 %
	P4 Résultat net part du Groupe du groupe (RNPG) TF1	10 %	20 %	25 %
	P5 Stratégie : optimisation Excédent Financier Net (EFN)	7,5 %	15 %	15 %
	P6 Extra-financier	40 %	40 %	40 %
	<i>P6.1 – dont Conformité</i>	7,5 %	7,5 %	7,5 %
	<i>P6.2 – dont Santé/Sécurité</i>	5 %	5 %	5 %
	<i>P6.3 – dont Climat/Environnement</i>	10 %	10 %	10 %
	<i>P6.4 – dont Diversité</i>	7,5 %	7,5 %	7,5 %
	<i>P6.5 – dont Management</i>	10 %	10 %	10 %
	TOTAL	92,5 %	145 %	170 %

- Faculté laissée au Conseil d'Administration, de décider du versement d'une rémunération exceptionnelle, conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-8 du Code de Commerce.



DÉTAIL DES COMPOSANTES DE LA RÉMUNÉRATION LONG TERME 2025-2027

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°8

RÉMUNÉRATION VARIABLE LONG TERME	BORNE BASSE	BORNE INTERMÉDIAIRE	BORNE HAUTE
	(Nb actions)	(Nb actions)	(Nb actions)
	TF1	TF1	TF1
A1.1 – TSR perf. absolue (TF1 vs iBoxx ⁽¹⁾)	4 000	4 000	4 000
A1.2 – TSR perf. relative (TF1 vs Stoxx Média ⁽²⁾)	6 200	8 300	11 000
A2.1 – Stratégie : croissance du chiffre d'affaires de TF1+ (24-27)	10 300	16 000	16 000
A2.2 – Stratégie : marge des activités du groupe TF1 2027	10 300	16 000	16 000
A3 – RSE	22 000	22 000	22 000
A3.1 dont Climat	14 000	14 000	14 000
A3.2 dont Diversité	8 000	8 000	8 000
TOTAL	52 800	66 300	69 000
	Bouygues	Bouygues	Bouygues
A1 – ROCE groupe Bouygues (moyenne 25-27)	6 500	9 200	11 000
TOTAL	6 500	9 200	11 000



PRINCIPES DE RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°7

- Le Conseil d'Administration a décidé de soumettre à l'Assemblée Générale du 17 avril 2025 l'augmentation de l'enveloppe disponible de rémunération des administrateurs de 350 000 euros à 700 000 euros, afin de rapprocher les rémunérations allouées aux administrateurs de celles pratiquées par des sociétés comparables.

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°9

- Les modalités de répartition pour l'exercice 2025 seraient les suivantes :
 - rémunération maximum allouée à chaque Administrateur portée de 21 000 € à 30 000 € par an ;
 - rémunération maximum allouée à chaque membre du Comité d'Audit portée de 12 000 € à 15 000 € par an ;
 - rémunération maximum allouée à chaque membre du Comité de Sélection des Rémunérations portée de 7 000 € à 10 000 € par an ;
 - rémunération maximum allouée à chaque membre du Comité de l'Ethique, de la RSE et du Mécénat portée de 7 000 € à 10 000 € par an ;
 - rémunération complémentaire allouée à chacun des Présidents des trois Comités portée de 3 000€ à 5000 € par an.
- Cette rémunération se compose d'une partie fixe de 30% et d'une partie variable de 70% calculée au *prorata* de la présence.

Sous réserve de l'approbation de la résolution n°6

- Montant total brut et avant impôts versé aux administrateurs au titre de l'exercice 2024 : 332 840€.





7

QUESTIONS DES ACTIONNAIRES



8

RÉSOLUTIONS: PRESENTATION ET VOTE

PARTIE ORDINAIRE

PREMIÈRE RÉOLUTION

Approbation des comptes sociaux de l'exercice 2024

Bénéfice net : 241 748 382,50 euros

PARTIE ORDINAIRE

DEUXIÈME RÉOLUTION

Approbation des comptes consolidés de l'exercice 2024

Bénéfice net part du Groupe : 205,5 millions d'euros

PARTIE ORDINAIRE

TROISIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2024

- **Bénéfice distribuable :**
 - Bénéfice net de l'exercice : 241 748 382,50 €
 - Report à nouveau : 438 758 269,09 €
- **Affectation proposée :**
 - Distribution d'un dividende de 0,60 € par action, soit un dividende global de 126 612 921 €
 - Affectation du solde, soit 553 893 730,59 € au report à nouveau

PARTIE ORDINAIRE

QUATRIÈME RÉOLUTION

Approbation des conventions réglementées visées aux articles L.225-38 et suivants du code de commerce

- Convention de services communs avec Bouygues
- Convention destinée à l'utilisation des avions détenus par la société Airby

PARTIE ORDINAIRE

CINQUIÈME RÉOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours, ou attribués, au titre de l'exercice 2024, à M. Rodolphe Belmer, Président Directeur Général

PARTIE ORDINAIRE

SIXIÈME RÉSOLUTION

Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux mentionnées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce, versée au cours ou attribuée au titre de l'exercice 2024

PARTIE ORDINAIRE

SEPTIÈME RÉOLUTION

Fixation de la rémunération globale annuelle des administrateurs

PARTIE ORDINAIRE

HUITIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération de M. Rodolphe Belmer, Président Directeur Général

PARTIE ORDINAIRE

NEUVIÈME RÉOLUTION

Approbation de la politique de rémunération des Administrateurs

PARTIE ORDINAIRE

DIXIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administrateur de M. Rodolphe Belmer

- Directeur général depuis le 27 octobre 2022
- Administrateur et Président du Conseil d'Administration depuis le 13 février 2023
- Taux d'assiduité aux réunions du Conseil : 100%

- Autres mandats exercés au sein du groupe TF1 en 2024 :
 - En France : Président de Studio TF1, Président administrateur de la Fondation d'entreprise TF1, membre du Comité Stratégique de Play Two, Président de l'Association des Chaînes Privées, Président de La Filière Audiovisuelle – LaF.A
 - À l'étranger : Président administrateur délégué de la société Télé Monte-Carlo

- Autres mandats exercés en dehors du groupe TF1 en 2024 :
 - En France : Président de la Fondation créée par la SACD Auteurs Solidaires

PARTIE ORDINAIRE

ONZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administratrice de Mme Marie Pic-Pâris Allavena

- Administratrice depuis le 18 avril 2019
- Présidente du Comité d'Audit depuis avril 2022
- Taux d'assiduité aux réunions du Conseil : 100%

- Autres mandats exercés en dehors du groupe TF1 en 2024 :
 - En France : Administratrice du groupe Eyrolles ; Présidente du Conseil d'Administration de la Banque Populaire Rives de Paris ; membre et Vice-présidente du Conseil de Surveillance de BPCE.

PARTIE ORDINAIRE

DOUZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administratrice de Mme Orla Noonan

- Administratrice indépendante depuis le 14 avril 2022
- Présidente du Comité de Sélection et des Rémunérations
- Membre du Comité d'Audit
- Taux d'assiduité : 100 %

- Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe TF1 en 2024
 - En France : Administratrice indépendante et Présidente du Comité de Rémunération de Believe, Administratrice indépendante et Présidente du Comité d'Audit de SMCP, membre du Conseil d'Administration de l'AFP
 - À l'étranger : Présidente du Conseil d'Administration de Adevinta

PARTIE ORDINAIRE

TREIZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement, pour une durée de trois ans, du mandat d'administrateur de M. Olivier Roussat

- Administrateur depuis le 18 avril 2013
- Membre du Comité de Sélection et des Rémunérations
- Taux d'assiduité : 100 %

- Autres mandats et fonctions exercés en dehors du groupe TF1 en 2024
 - En France : Directeur général de Bouygues* ; Administrateur de Bouygues Telecom, de Colas, de Bouygues Construction et d'Equans ; Membre du conseil d'administration de Bouygues Immobilier.

* Société cotée

PARTIE ORDINAIRE

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Nomination, pour une durée de trois ans, de Mme Coralie Piton en qualité d'administratrice, en remplacement de Mme Catherine Dussart, démissionnaire

- 2000 :
 - HEC
 - Consultante au sein du cabinet McKinsey & Company

- 2014 à 2017 : Fnac
 - Directrice du Livre et Directrice de la Stratégie groupe, Membre du Comex

- 2005 à 2014 : Groupe Canal +
 - Directrice de la production des Sports, Directrice financière des chaînes Canal+ et thématiques, Directrice marketing distribution

- Création de La Chouette Radio (*joint venture* entre Bayard et Radio France)

- Depuis octobre 2024 : Éditions du Seuil, filiale du groupe Media-Participations
 - Présidente Directrice Générale

PARTIE ORDINAIRE

QUINZIÈME RÉOLUTION

Echéance du mandat du commissaire aux comptes titulaire Forvis Mazars SA et nomination, en remplacement, de PricewaterhouseCoopers, pour une durée de six exercices

PARTIE ORDINAIRE

SEIZIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet d'opérer sur les actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de dix-huit mois, à l'effet de réduire le capital social par annulation d'actions

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-HUITIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions ordinaires ou de toutes valeurs mobilières qui sont des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créance ou de valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre

PARTIE EXTRAORDINAIRE

DIX-NEUVIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGTIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offre au public autre que celles visées à l'article L.411-2 du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-ET-UNIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social par offres au public visées à l'article L.411-2 1° du Code monétaire et financier, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par émission d'actions et de toutes valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme à des actions de la société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-DEUXIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet de fixer, selon les modalités déterminées par l'Assemblée Générale, le prix d'émission de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-TROISIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription des actionnaires

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-QUATRIÈME RÉOLUTION

Délégation de pouvoirs consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en vue de rémunérer des apports en nature consentis à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital d'une autre société, hors offre publique d'échange

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-CINQUIÈME RÉSOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'effet de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par la société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SIXIÈME RÉOLUTION

Délégation de compétence consentie au Conseil d'Administration, pour une durée de vingt-six mois, à l'effet d'augmenter le capital social, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, adhérant à un plan d'épargne d'entreprise

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-SEPTIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de consentir à des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées, des options de souscription ou d'achat d'actions

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-HUITIÈME RÉOLUTION

Autorisation donnée au Conseil d'Administration, pour une durée de trente-huit mois, à l'effet de procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre, avec renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription, en faveur des salariés ou mandataires sociaux de la société ou de sociétés liées

PARTIE EXTRAORDINAIRE

VINGT-NEUVIÈME RÉOLUTION

Modification des articles 7, 13 et 22 des statuts de la Société

PARTIE EXTRAORDINAIRE

TRENTIÈME RÉOLUTION **Pouvoirs pour dépôts et formalités**



MERCI DE VOTRE ATTENTION